



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95
Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

ARRETE TEMPORAIRE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2025-042

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Société GTM Normandie Centre TPC, 160 rue de Sauxmarais 50110 Cherbourg-en-Cotentin, représenté par M. DAUDE Yannick, pour réaliser des travaux de branchements au réseau d'eau potable et la mise à la côte de 8 tampons EU suite à une réfection de voirie, route des 6 Clochers, route d'Angoville-en-Saire et route des Moulins, à partir du 16 juin 2025 jusqu'à fin des travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux,

ARRÊTÉ

Article 1 – La société GTM Normandie Centre TPC, représenté par M. DAUDE Yannick, est autorisée à intervenir route des 6 Clochers, route d'Angoville-en-Saire et route des Moulins, à VICQ SUR MER, pour réaliser des travaux de branchements au réseau d'eau potable et la mise à la côte de 8 tampons EU suite à une réfection de voirie, à compter du 16 juin 2025 et jusqu'à fin des travaux.

Article 2 – La circulation sera limitée à 30 km/h et alternée par des feux tricolores dans les 2 sens de circulation. Le stationnement des véhicules sera interdit sauf les véhicules et les matériaux de chantier sur la voirie pendant la durée des travaux.

Article 3 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la société GTM Normandie Centre TPC.

Article 3 – Le responsable Yannick DAUDE de la société GTM Normandie Centre TPC et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 5 juin 2025

Le Maire,
Dominique HAUCHECORNE

